

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_184 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 17 décembre 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Francis SALABERT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Marie-Louise AT), Patrick BETEILLE (pouvoir à Steve JACKSON), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Claude JULIEN (pouvoir à Christian CHAMAYOU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Louis BARRET), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

N° DEL2019_184 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2019.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°4 du budget annexe assainissement collectif :

Budget annexe assainissement collectif – DM 4 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 496 400 €

- inscription des crédits pour permettre des écritures de régularisation d'amortissements suite au transfert de biens du chapitre 23 immobilisations en cours au chapitre 21 immobilisations corporelles qui correspond à leur imputation définitive (+ 890 000 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement du même montant.
- le virement à la section d'investissement est diminué de 393 600 €.

Recettes : 496 400 €

- inscriptions des crédits pour permettre les écritures de régularisation de reprise des subventions suite au transfert de biens du chapitre 23 immobilisations en cours au chapitre 21 immobilisations corporelles (+ 490 000 €). Cette recette d'ordre a pour contrepartie une dépense d'ordre d'investissement du même montant.
- la reprise d'une provision pour litige (+ 6 400 €). Cette recette a pour contrepartie une dépenses d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;

- En investissement :

Dépenses : 496 400 €

- ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions (+ 490 000 €).
- inscription des dépenses liées à la reprise de provision pour contentieux (+ 6 400 €) ;

Recettes : 496 400 €

- diminution du virement da la section de fonctionnement (– 393 600 €)

- ajustement des crédits prévus pour la régularisation des amortissements des biens (+ 890 000 €).

La modification proposée augmente de 992 800 € le montant des crédits inscrits sur le budget annexe assainissement collectif 2019.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 3 décembre 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°4 du budget annexe assainissement collectif 2019 telle que détaillée en annexe.

DECIDE de reprendre une provision suite à l'extinction d'un contentieux pour un montant de 6 400 €.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL